

Madame, Monsieur le Maire

La campagne de déclaration des revenus de l'année 2019 est lancée.

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 20 avril et, pour l'Ille-et-Vilaine, jusqu'au **lundi 8 juin 2020** (minuit)

La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au **vendredi 12 juin 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Pour la deuxième année, **la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr est obligatoire** pour tous. *Toutefois si l'usager déclare ne pas être en mesure de le faire, il peut continuer à utiliser une déclaration papier.*

A compter de cette année, **les personnes ayant déclaré en ligne les années précédentes ne reçoivent plus de déclaration papier**. Un mail leur a été adressé sur leur messagerie électronique pour les informer du début de la campagne de déclaration de revenus.

Les centres des Finances publiques se mobilisent pendant la campagne et adaptent leur accueil.

Conformément aux consignes du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, **l'accueil du public s'effectue principalement à distance.**

Pour contacter nos services, le téléphone et la messagerie électronique sont à privilégier. Dans ce contexte, les usagers sont invités à :

- Effectuer l'essentiel de leurs démarches sur impots.gouv.fr où ils trouveront les réponses à toutes leurs questions ;
 - Écrire via la messagerie sécurisée de leur espace Particulier sur impots.gouv.fr ;
 - Si besoin, contacter par téléphone leur service des impôts des particuliers (numéro figurant sur leur dernier avis d'imposition)
ou le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (appel non surtaxé) ;
 - Prendre un rendez-vous téléphonique auprès de leur service des impôts des particuliers.
- Les rendez-vous physiques seront possibles à compter

du 18 mai pour les seuls publics sensibles qui ne peuvent obtenir de réponse à distance, dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

Le service communication de la Direction des Finances publiques d'Ille-et-Vilaine



DRFiP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine
Cabinet - Communication
drfip35.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

Christophe LE JEUNE - 02 99 78 69 12
Julie PANELAY - 02 99 79 80 14
Anne HERCOUET - 02 99 79 80 07

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades